

## **PHOTOS**



Nom d'équipe : Les Nadiens de Montréal

<u>Pour le 1er mai</u>: minimum 10 noms et 10 photos. <u>Pour le 15 juin</u>: documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple: Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1er mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel: <u>liguevoyageurs@outlook.com</u>

